

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Une loi libérale qui contourne le Parlement et empêche le débat public

- Social - Unité et mobilisation contre la loi Macron -

Date de mise en ligne : mardi 20 janvier 2015

Démocratie & Socialisme

Ce projet de loi organise une dépossession du parlement avec pas moins de 19 ordonnances dans des domaines aussi variés que :

- ▶ la création, l'aménagement et l'exploitation des **gares routières** de voyageurs par les personnes publiques et privées ;
- ▶ la création d'une **profession de commissaire de justice** en lieu et place des huissiers de justice, des mandataires judiciaires et des commissaires-priseurs ;
- ▶ la création d'une profession d'**avocat en entreprise** ;
- ▶ la création, la constitution et le domaine d'activité des sociétés d'exercice libéral et des **sociétés de participations financières de professions libérales** ;
- ▶ l'adaptation des rapports entre bailleurs et locataires - ce sujet si sensible (et ce n'est certainement pas pour renforcer les droits des locataires) c'est pour **permettre le retour des « ventes à la découpe »** ;
- ▶ l'instruction et la **délivrance de l'autorisation des projets de construction et d'aménagement** ;
- ▶ la transposition de directives concernant le **déploiement des réseaux de communication** à haut débit ;
- ▶ les contrats de **commande publique** ;
- ▶ les procédures devant l'autorité de la concurrence liées à la **concentration économique** et l'institution de la transaction(;
- ▶ le rôle et les prérogatives de **l'inspection du travail**, la nature et le montant des peines pour les délits d'entrave ainsi que les règles d'accès au corps de l'inspection ;
- ▶ le renforcement du « **secret dans le droit des affaires** » .

La déréglementation des professions réglementées

Il faut mieux réglementer et non pas déréglementer. Ce projet de loi percute la conception républicaine du droit en instaurant une mise en concurrence généralisée des professions réglementées et de leurs missions de service public, en libéralisant l'installation des huissiers, notaires et commissaires-priseurs. Idem en permettant l'ouverture du capital des sociétés à d'autres professionnels libéraux.

Cette ouverture du capital aboutira à dissocier l'exercice du métier de la propriété et de la prise de décision en faisant donc prévaloir les considérations financières de court terme. Ces limitations avaient été mises en place pour dissocier l'économique de l'éthique, revenir dessus serait un recul

La libéralisation des autocars

Le choix du train, celui du TGV plus particulièrement, est un choix stratégique de longue date qui a donné une longueur d'avance à notre pays, tant sur le plan des transports que du développement territorial et industriel. La libéralisation des autocars interviendrait pour permettre aux plus pauvres de continuer à se déplacer « là où une offre de train n'existe pas » comme l'affirme Emmanuel Macron. Or dans le même temps la cour des comptes recommande l'abandon de nombreuses dessertes par le TGV pour y substituer les autocars.

Plutôt que d'agir sur les tarifs des trains, les français subiraient un double effet dévastateur : d'une part un mode de transport à deux vitesses...de l'autre une libéralisation qui entraînerait une réduction du champ d'action du service public de transport. Si les lignes à grande vitesse ne disparaîtront sans doute pas sous l'effet de cette concurrence, peut-on en dire autant des trains inter-cités, si vitaux pour nos territoires ? Nos objectifs environnementaux, nos politiques urbaines, le souci d'équilibre des territoires et des différents modes de transport, la pérennité de nos services publics exigent une forme d'organisation collective, abandonnée ainsi du jour au lendemain au profit de la « libre initiative », qui ne connaît que l'intérêt privé.

La privatisation des aéroports

Le projet prévoit la privatisation des aéroports de Nice et de Lyon, en plus de la cession sur l'aéroport de Toulouse. La privatisation, même partielle, de nos aéroports les plus attractifs, c'est la répartition des tâches façon Macron : au privé les aéroports les plus stratégiques et rentables, au public les plus petits. On peut légitimement se demander ce que vient faire cette privatisation dans un projet de loi de croissance, et si elle ne reflète pas autre chose qu'une dérive idéologique : le privé censé être par définition plus efficace que le public ?